

Année scolaire 2023-2024

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE OU D'UN ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour une demande d'organisation du transport scolaire adapté et collectif, le dossier devra être retourné **au plus tard** :

le 15 juillet 2023

Attention : au-delà de cette date, pas de garantie de prise en charge dès la rentrée d'août

- Pour une demande d'indemnisation des frais kilométriques : l'indemnisation sera comptabilisée à compter de la date de réception du dossier complet

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Le règlement intérieur du transport scolaire est consultable sur le site : www.departement974.fr/tsh

ÊTRE SCOLARISÉ

L'élève doit fréquenter un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé, placé sous contrat d'association avec l'État ou un établissement agricole reconnu aux termes du code rural et de la pêche maritime. L'étudiant doit fréquenter un des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Agriculture. La prise en charge de l'organisation et du financement du transport des élèves/étudiants accueillis dans des établissements d'éducation spécialisée relève de ces structures conformément aux dispositifs du code d'action sociale et des familles.

AVOIR OBTENU UNE NOTIFICATION D'ACCORD DE TRANSPORT ADAPTÉ AUPRÈS DE LA MDPH

DOSSIER DE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez contacter notre service au : **0262 96 43 41**

Ou par mail : tsh@cg974.fr

Les enseignants référents peuvent accompagner les familles dans cette démarche.

ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Nom : Prénoms :

Date de naissance : | | | | | | | |

ADRESSE DE PRISE EN CHARGE

Adresse complète :

Code postal : Ville :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Le père Nom : Prénoms : Date de naissance : | | | | | | | |

Téléphone :

Courriel (obligatoire) :

La mère Nom : Prénoms : Date de naissance : | | | | | | | |

Téléphone :

Courriel (obligatoire) :

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE OU D'UN ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



Année scolaire 2023-2024

FAMILLE D'ACCUEIL

Nom : Prénoms : Date de naissance : | | | | | | | |

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel (obligatoire) :

DÉCHARGES PARENTALES

Rubrique réservée aux familles demandant l'organisation du transport et qui souhaitent autoriser une tierce personne à prendre en charge l'enfant au véhicule en cas d'absence.

Joindre obligatoirement une photocopie de la carte nationale d'identité des personnes autorisées à prendre l'enfant en charge.

Nom : Prénoms : Date de naissance : | | | | | | | | Tél :

Nom : Prénoms : Date de naissance : | | | | | | | | Tél :

AUTONOMIE DE L'ÉLÈVE

L'élève est-il en fauteuil ? OUI NON Si **OUI**, le fauteuil est-il pliable ? OUI NON

L'élève bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI*) ? OUI NON

Renseignements sur le handicap afin de faciliter la prise en charge du transport adapté collectif : (béquilles, déambulateur, PAI*, ...)

.....
.....
.....

SOUHAIT DU DEMANDEUR

Demande de remboursement de l'abonnement de transport scolaire ou urbain (mensuel/trimestriel/annuel)

Demande d'indemnisation des frais kilométriques Véhicule aménagé : OUI NON

Demande d'organisation d'un transport scolaire adapté collectif par le Département

Voir la liste des pièces à fournir en fonction du type de demande formulée.

Signature obligatoire précédée de la mention

"Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions"

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2023/2024

Cachet de l'établissement (obligatoire)

Nom de l'établissement :

Nom du référent de l'établissement :

Téléphone :

Niveau de classe :

Type de classe : Ulis Ecole Ulis Collège Segpa

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Le transport sera organisé selon les horaires de fonctionnement de l'établissement scolaire dans l'attente de recevoir l'emploi du temps spécifique de l'élève ou de l'étudiant s'il n'est pas fourni avec la demande d'inscription.